

VILLE D'AULNOY-LEZ-VALENCIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 27 juin 2024

Secrétaire de séance : Madame Dany Saniez

n°9.1.1

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Restauration scolaire

Compte-tenu de la revalorisation proposée, M le Maire propose au conseil municipal d'adopter les tarifs ci-dessous, inhérents à la restauration scolaire

Aulnésiens			Extérieurs		
Quotients	Tarifs 2023/2024	Tarifs 2024/2025	Quotients	Tarifs 2023/2024	Tarifs 2024/2025
Q < 185,00 €	1,05 €	1,10 €			
185,01 € ≤ Q ≤ 295,00 €	2,50 €	2,55 €	Q < 295,00 €	3,00 €	3,15 €
295,01 € ≤ Q ≤ 395,00 €	3,30 €	3,40 €	295,01 € ≤ Q ≤ 395,00 €	3,65 €	3,85 €
395,01 € ≤ Q ≤ 490,00 €	3,85 €	3,95 €	395,01 € ≤ Q ≤ 490,00 €	4,30 €	4,50 €
Q ≥ 490,01 €	4,05 €	4,15 €	Q ≥ 490,01 €	4,50 €	4,75 €

	Tarifs 2023/2024	Tarifs 2024/2025
Repas adultes Restauration scolaire et Anim'été	4,50 €	4,75 €
Accueil des enfants fournissant leur panier repas (PAI)	2,15 €	2,20 €

**Tarif pour non-respect des délais de réservation des repas
à la restauration scolaire : 2,70 € (2023/2024) - 2,75€ (2024/2025)**

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité, deux abstentions
adhère à la proposition de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré, en séance, à Aulnoy-lez-Valenciennes, à la date que dessus.

La secrétaire de séance, Dany Saniez

Pour extrait conforme, Le Président

Publiée sur le site internet le mardi 23 juillet 2024

Envoyée et reçue au contrôle de légalité le mercredi 10 juillet 2024